

Avis voté à la séance plénière du 13 novembre 2019

Travail, emploi et mobilités

Déclaration du groupe CFTC

C'était il y a un an, le 17 novembre 2018. Le mouvement des « gilets jaunes » se déployait pour la première fois à Paris et dans les rues des grandes villes. Il faisait écho à différents appels et protestations en ligne relatifs à la hausse de la taxe sur les carburants et - nous citons - à « la traque aux conducteurs ». Le besoin de pouvoir d'achat - conjugué à celui d'une expression collective plus directe - soulignait une question grandissante : celle de la mobilité.

Il est heureux que notre Assemblée se soit saisie de cette question, dans le droit fil de l'avis Fractures et transitions : réconcilier la France.

Le lien entre travail, emploi et mobilité est un sujet qui ne se réduit pas à la question de la limitation des énergies carbonées. Si l'automobile assure 65 % des déplacements et 83 % des distances parcourues, il serait réducteur de faire de la critique du transport automobile le cœur de l'action à mener.

La mobilité est un fait majeur des soixante-dix dernières années. En 1950, les Français ne parcouraient en moyenne que 5 kilomètres par jour contre 45 aujourd'hui. Cette évolution n'est pas, en soi, une mauvaise chose. Elle exprime de nouvelles façons de vivre et de travailler, une transformation de l'activité productrice, une ouverture des territoires, une propension au désenclavement.

L'aménagement du territoire, le déploiement des infrastructures et des moyens de transport accompagnent utilement cette évolution. Loin d'être un déracinement, la mobilité crée de nouvelles opportunités pour l'économie et pour les travailleurs.

Cette évolution demande cependant à être accompagnée et régulée.

La question du logement est particulièrement importante. La hausse des loyers et la spirale à la hausse du prix du mètre carré à l'achat en ville constituent une raison très importante de l'exaspération de nos concitoyens contraints à une mobilité forcée. Les politiques publiques de logement sont aujourd'hui une urgence forte, pour concourir au rapprochement entre le domicile et le lieu de travail. Les générations nouvelles sont plus concernées encore que les précédentes.

La question de la tarification voire, dans certains cas, de la gratuité des transports publics est un autre sujet de réflexion. Les politiques d'organisation des transports et d'aménagement des mobilités demandent de nouveaux investissements de la part des pouvoirs publics.

Les efforts des entreprises pour mieux organiser les trajets et pour développer des formes de travail à distance sont réels. L'instauration d'une prime mobilité et son installation dans le champ de la négociation annuelle obligatoire est, en soi, une démarche intéressante au regard de la qualité de vie au travail. Les entreprises n'ont pas pour autant à se voir taxées d'une nouvelle contrainte financière alors que la réponse ne se situe pas sur le seul terrain de l'argent et que les pouvoirs publics – ceux-là même qui créent cette contrainte- ont à agir pour faciliter la mobilité des travailleurs.

Le projet d'avis que nous examinons aujourd'hui aborde ces différents sujets. Si le groupe de la CFTC reconnaît les nécessités écologiques il estime que la réponse de fond à la question de la mobilité ne consiste pas à mettre l'automobile à l'index.

Le groupe de la CFTC apprécie l'effort des rapporteurs et de la section elle-même pour déployer toutes les réponses possibles à la question des mobilités. Il en approuve les préconisations. Il rappelle que l'indispensable réflexion et la nécessaire action en matière environnementale ne doivent pas faire oublier que la question du logement et la question du pouvoir d'achat constituent deux données fortes pour rendre le travail et l'emploi accessibles au plus grand nombre. Le groupe de la CFTC a voté le projet d'avis.